

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFÈTE DU CHER

Bourges, le 20 novembre 2015

## DÉMATÉRIALISATION DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

---

A l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, le ministère de l'intérieur a décidé d'élargir l'expérimentation de la dématérialisation de la propagande électorale qui avait été mise en œuvre dans cinq départements lors des dernières élections départementales.

Ainsi, et pour la 1<sup>ère</sup> fois en ce qui concerne notre département, une procédure de dématérialisation de la propagande électorale a été mise en place. Ce dispositif ne se substitue pas à l'envoi traditionnel de la propagande papier.

Vous pourrez consulter la propagande électorale sur le site internet suivant :

[www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr)

*Consultation du site Internet de la préfecture : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) - rubrique Élections régionales 2015.*

### Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle – 02.48.67.34.36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022– 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 – [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)